

DECRET N° 2010-632 DU 31 DECEMBRE 2010

portant approbation du budget prévisionnel
de l'Office National d'Appui à la Sécurité
Alimentaire (ONASA) pour l'exercice 2010.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2010-350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret 2006-582 du 02 novembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Vu** le décret n° 208-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 96-452 du 17 octobre 1996 portant modification des Statuts de l'Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (ONASA) restructuré ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 octobre 2010.

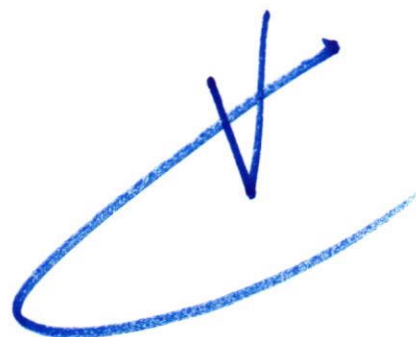
DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel de l'Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (ONASA) pour l'exercice 2010 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 DECEMBRE 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



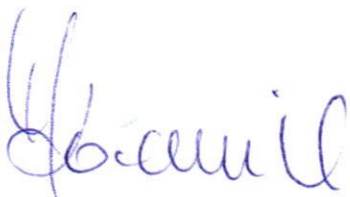
Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,



Idriss L. DAOUDA

Le Ministre de l'Agriculture, de
l'Elevage et de la Pêche,



Michel Comlan SOGBOSSI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 HCJ 2 MECPDEPPCAG 4 MEF 4 MAEP 4 AUTRES MINISTRES 27
DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSN -IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3
UNIPAR-FDSP 02 FODEFCA 2 JO 1

4 3